

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, Éthiopie, B.P 3243 Téléphone: 5517 700 Fax: 5517844
Site Web: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarantième Session ordinaire

20 janvier - 3 février 2022

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1314(XL)

Original : anglais

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR
LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE**

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE JANVIER - DECEMBRE 2021

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport donne une vue d'ensemble de la situation humanitaire et des déplacements forcés en Afrique en 2021. Il présente des informations concernant les activités menées par la Commission au cours de la période de janvier à décembre 2021, pour faire face aux crises humanitaires et promouvoir le droit humanitaire et les cadres stratégiques de l'Union africaine (UA) en la matière.

2. Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social a bénéficié des informations recueillies auprès des États membres de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales (CER), du système des Nations Unies, en particulier le HCR¹, qui assume le mandat mondial en matière de réfugiés et de régime d'asile, ainsi que d'autres partenaires humanitaires.

3. En 2021, l'Union africaine, ses États membres et ses partenaires ont dû sans cesse s'adapter aux défis sans précédent posés par la pandémie de COVID-19 et ses nombreuses mutations telles que la variante Delta et la variante Omicron dans leurs efforts pour répondre aux diverses crises humanitaires à travers l'Afrique. Le département a continué à s'adapter aux complexités mondiales et a maintenu la mise en œuvre de diverses activités, en recourant à la technologie pour les réunions et le télétravail. Certaines réunions et évaluations ont été menées physiquement quand et où la situation le permettait.

II. VUE D'ENSEMBLE DES DEPLACEMENTS ET DE LA CRISE HUMANITAIRE EN AFRIQUE

4. L'année 2021 (comme l'année 2020) a été particulièrement difficile, principalement en raison des perturbations mondiales continues causées par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences humanitaires considérables et néfastes. Cela a entravé la capacité de l'Union africaine, des Nations unies et de leurs partenaires à assurer la protection, l'assistance et les solutions durables à ceux qui en ont le plus besoin.

5. En dépit des défis liés à la pandémie de COVID-19, les États membres de l'UA continuent d'assumer la responsabilité d'accueillir un nombre important de personnes déplacées de force. À la mi-2021, le nombre de personnes déplacées en Afrique a atteint **35,9 millions**, contre 33,4 millions en 2019. Parmi ces personnes figurent **6,6 millions de réfugiés, 22,2 millions de personnes déplacées internes, 982 000 apatrides et 490 000 demandeurs d'asile**. Au cours de la période considérée, les

¹ Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le présent rapport sont extraits du rapport semestriel du HCR sur les tendances 2021, publié en novembre 2021 et disponible sur <file:///C:/Users/User/Desktop/RAUECA%20Work/African%20Union%20Annual%20humanitarian%20Report/2021%20Draft%20Report/UNHCR%20Mid%20Year%20trends%202021.pdf>

États membres qui ont reconnu un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile sont notamment le Soudan 36 100 demandeurs d'asile en tant que réfugiés, la République démocratique du Congo 31 100 réfugiés, l'Ouganda 26 600 réfugiés, le Tchad 25 700 réfugiés et le Cameroun a enregistré 15 000 réfugiés.

6. En 2021, l'Afrique a, dans son ensemble, connu de nouveaux déplacements internes en raison des conflits et des violences qui ont éclaté dans plusieurs États membres sur le continent. Quelque 1,3 million de nouveaux déplacements ont été enregistrés en République démocratique du Congo. En **Éthiopie**, le conflit dans la région du Tigré et l'insécurité croissante dans d'autres parties du pays ont provoqué plus de 1,2 million de nouveaux déplacés. De nouveaux déplacements ont eu lieu dans les États membres suivants : au **Burkina Faso**, 120 000 personnes ont été déplacées au cours des six premiers mois de 2021, en **République centrafricaine**, 202 000 personnes ont été déplacées. Dans la province septentrionale de Cabo Delgado, au **Mozambique**, le conflit s'est poursuivi sans relâche, entraînant le déplacement interne de plus de 120 000 personnes ; au **Nigeria**, 165 000 personnes ont été déplacées et au **Soudan du Sud**, 170 000 personnes ont été déplacées.

7. L'effet de la pandémie de COVID-19 sur la situation humanitaire du continent a été énorme, multiforme et multidimensionnel, affectant le tissu socioculturel, économique et de développement de la société. Sur tout le continent, les gouvernements ont pris des mesures publiques strictes qui ont affecté le régime d'asile, notamment les confinements, les couvre-feux, la fermeture des frontières et la restriction de la liberté de mouvement, ainsi que la fermeture des entreprises et des écoles, ce qui a failli compromettre les progrès réalisés au cours des années précédentes pour atteindre l'autosuffisance et améliorer les moyens de subsistance des populations déplacées et des citoyens en général. Associée à la récession économique, la pandémie a entraîné une vulnérabilité accrue à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et aux problèmes de santé. En outre, des perturbations majeures au niveau des transports aériens se poursuivent à l'échelle mondiale. Tous ces facteurs ont eu des conséquences désastreuses pour les membres les plus vulnérables de la société, notamment en matière d'asile et de protection des personnes déplacées. Une approche intégrée et multidimensionnelle de la lutte contre la COVID-19 devrait apporter le soutien nécessaire aux interventions humanitaires en Afrique

8. Les conflits et l'insécurité continuent d'être des contraintes majeures pour l'accès et les opérations humanitaires, en particulier en **République centrafricaine**, en **République démocratique du Congo** et au **Soudan du Sud**. L'insécurité causée par les groupes extrémistes qui ont maintenu des bastions dans la zone des trois frontières **Burkina Faso-Mali-Niger** a également porté préjudice aux opérations humanitaires dans la région du Sahel. Les attaques terroristes se sont intensifiées ces derniers mois dans les pays du Sahel avec une tentative d'excursion dans certains pays côtiers, visant les forces de sécurité et les services publics, et cela affecte de plus en plus les civils, augmente les déplacements forcés et aggrave la situation humanitaire.

9. Le changement climatique et les catastrophes ont également affecté plusieurs États membres. Par exemple, certaines régions du **Soudan du Sud** et du **Soudan** ont été touchées par des inondations, entravant les activités humanitaires et

entraînant des incidents de sécurité. En mai 2021, l'éruption du volcan Mont Nyiragongo en République démocratique du Congo a entraîné des coulées de lave dangereuses, des secousses et des risques sanitaires accrus dus aux gaz toxiques. **Madagascar** reste confronté à une crise humanitaire liée au changement climatique et à son impact sur la sécurité alimentaire du pays.

10. Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants ont continué à entreprendre des voyages périlleux² de l'Afrique subsaharienne vers l'Afrique du Nord et l'Europe et de la Corne de l'Afrique vers le Moyen-Orient. En Afrique de l'Ouest et du Centre, on a observé la réapparition de la route de l'Afrique occidentale, qui passe par les voies maritimes des pays côtiers vers les îles Canaries et l'Espagne. Ces routes sont souvent contrôlées par des trafiquants d'êtres humains et des passeurs, qui soumettent fréquemment les personnes à des violations des droits de l'homme très préoccupantes.

11. Les développements positifs découlant des accords de paix respectifs qui ont été conclus entre les parties en conflit au **Soudan du Sud** et au **Soudan**, constituent une base pour trouver des solutions à la plus grande situation de déplacement forcé sur le continent. L'initiative de solutions pour le Soudan et le Soudan du Sud, menée par l'IGAD, a permis à près de 400 000 réfugiés et déplacés internes de faire le choix du retour. Une large coalition de partenaires au développement travaille également en collaboration avec les gouvernements pour créer des conditions propices à un retour volontaire, sûr, digne et durable, tout en recherchant simultanément des options de pays tiers lorsque cela est possible.

III. ANALYSE REGIONALE

3.1. Région de l'Afrique de l'Est

12. La région de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs (EHAGL) accueille quelque 4,82 millions de réfugiés et de demandeurs³ d'asile, la majorité provenant de la **République démocratique du Congo**, de la **Somalie** et du **Soudan du Sud**. Le **Burundi**, l'**Érythrée**, l'**Éthiopie**, le **Soudan** et l'**Ouganda** continuent d'accueillir un nombre important de réfugiés, et l'Ouganda est l'État membre de l'Union qui en compte le plus grand nombre. Le nombre de personnes déplacées dans cette région en raison de conflits ou de catastrophes naturelles s'élève à 1,4 million.

13. En **Éthiopie**, la situation reste instable avec le conflit dans la région du Tigré et l'insécurité dans certaines parties du pays qui ont provoqué plus de 1,2 million de nouveaux déplacés. Le conflit dans le nord de l'**Éthiopie** a provoqué une crise humanitaire majeure avec des milliers de personnes qui ont fui pour se réfugier au **Soudan**, ainsi que d'importants déplacements internes. On estime que les besoins humanitaires vont continuer à augmenter si le conflit se poursuit.

14. Le Gouvernement du **Rwanda**, l'Union africaine et le HCR ont signé le 14 octobre 2021 le premier addendum et la prorogation du protocole d'accord (MOU) qui

² [Africa Migration Report | African Union https://au.int > documents > africa-migration-report](https://au.int/documents/africa-migration-report) 15 Oct 2020

³ Chiffres du Bureau régional du HCR pour la région de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs (EHAGL).

avait été signé le 10 septembre 2019 entre la République du **Rwanda**, l'Union africaine et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, sur la mise en place du Mécanisme de transit d'urgence (ETM) au Rwanda. Cet addendum prévoit la poursuite du Mécanisme de transit d'urgence mis en place au Rwanda jusqu'au 31 décembre 2023, la capacité du mécanisme devant être portée de 500 à 700 personnes à tout moment. Dans le cadre du protocole d'accord, l'Union africaine continuera à aider aux évacuations, à mobiliser des ressources et à fournir un soutien politique stratégique en matière de formation et de coordination. Le HCR fournira des services de protection et l'aide humanitaire nécessaire, notamment des vivres, de l'eau, des logements, de l'éducation et des soins de santé. Au total, 648 réfugiés et demandeurs d'asile, en provenance de la **Libye**, sont arrivés à ce jour au sein du Mécanisme au **Rwanda** depuis sa création en septembre 2019. **Le Rwanda** continue d'héberger 127 382 réfugiés en provenance du Burundi, de la RDC, de l'Érythrée, de la Somalie, du Soudan du Sud et du Soudan.

15. La crise en **Somalie** continue d'être l'une des plus complexes et des plus longues sur le continent et dans le monde en raison du conflit armé et de l'insécurité, des chocs climatiques récurrents, de l'instabilité politique et de la fragilité socio-économique, exacerbés par la pandémie de COVID -19 et une recrudescence des criquets pèlerins. Au total, 3 millions de personnes restent des déplacés internes, dont beaucoup vivent dans des conditions précaires.

16. Les processus politiques transitoires en cours au **Soudan** ont été perturbés par le coup d'État militaire d'octobre 2021, ce qui a entraîné une situation humanitaire imprévisible. **Le Soudan** continue de générer et en même temps d'accueillir un ensemble complexe de populations, notamment des demandeurs d'asile, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés. En outre, **le Soudan** est un pays d'origine, de transit et de destination pour les mouvements migratoires mixtes qui ont lieu sur le continent et au-delà.

3.2. Région de l'Afrique centrale

17. La région du Bassin du Lac Tchad⁴ est fortement touchée par les déplacements internes, avec plus de 3 millions de personnes déplacées internes. Les régions du Sahel et du Bassin du Lac Tchad sont toutes deux confrontées à une forte concurrence pour obtenir des terres, des pâturages et des ressources en eau en baisse, ce qui a mis à mal une coexistence auparavant pacifique et a conduit à une augmentation des conflits entre agriculteurs et éleveurs. La dégradation de l'environnement et les impacts du changement climatique, les activités des groupes armés ou terroristes ont réduit l'espace agro-pastoral, notamment les terres agricoles et les corridors de transhumance.

18. Depuis 2016, dans la région de l'Extrême-Nord du **Cameroun**, les hostilités en cours ont entraîné le déplacement forcé de quelque 322 000 personnes, dont environ 123 000 sont retournées dans leur localité d'origine. Outre les conflits, la population de l'Extrême-Nord est de plus en plus exposée aux effets du changement climatique, tels que les inondations régulières, qui provoquent des déplacements, la destruction

⁴ Cette région comprend certaines parties du Cameroun, de la République centrafricaine, du Tchad, de la Libye, du Niger et du Nigeria.

des infrastructures et des cultures, ce qui a aggravé la situation de la sécurité alimentaire dans la région. En plus du conflit transfrontalier, le conflit intercommunautaire du mois d'août dans l'Extrême-Nord du Cameroun a provoqué le déplacement de milliers de personnes, entraînant un exode de 8 750 réfugiés camerounais vers le Tchad, dont beaucoup devraient retourner progressivement dans leur pays d'origine.

19. Plus de 725 000 ressortissants de la République centrafricaine (RCA) ont été déplacés lors de la crise de décembre 2020, portant le nombre total de personnes déplacées de force en République centrafricaine à près de 1,5 million de personnes ; ce chiffre prend en compte également plus de 735 000 réfugiés dans les pays voisins. Par conséquent, la RCA est l'une des plus grandes situations de déplacement en Afrique. Certes, le nombre de personnes déplacées internes a augmenté de manière constante de novembre 2020 à février 2021 dans un environnement, marqué par la crise électorale et post-électorale, mais la tendance générale des mouvements de population a baissé entre mars et juillet 2021. Cependant, des mouvements de population se poursuivent en raison des activités des groupes armés, notamment dans les préfectures de Ouham Pende, Nana-Gribizi, Nana-Mambere et Ouaka. Bien que la situation reste volatile dans certaines parties de la RCA, les mouvements de rapatriement volontaire facilités par le HCR ont repris en octobre 2021 depuis la République démocratique du Congo vers des zones relativement sûres de la RCA telles que Bangui et la région de Lobaye au sud-ouest. Toutefois, les perspectives de nouveaux retours de réfugiés ainsi que de déplacés internes dans toutes les régions de la RCA seront conditionnées par la mise en œuvre effective du processus de paix.

20. La situation sécuritaire globale au Tchad est généralement calme mais avec une certaine insécurité et des conflits localisés prévalant seulement dans certaines provinces. La province du Lac est l'une de celles qui connaissent une forte insécurité, avec des attaques incessantes de groupes armés non étatiques entravant les mouvements de population et l'accès humanitaire. En octobre 2021, ⁵il y avait environ 1 million de personnes déplacées au Tchad. Ce chiffre prend en compte plus de 529 000 réfugiés et demandeurs d'asile, provenant du Soudan (environ 374 000), de la République centrafricaine (environ 121 000), du Nigeria (environ 19 000) et d'autres pays de la région (environ 11 764). En outre, il y a environ plus de 406 000 personnes déplacées internes et quelque 30 000 rapatriés tchadiens du Bassin du Lac Tchad.

21. La République démocratique du Congo reste l'une des crises humanitaires les plus complexes et les plus anciennes d'Afrique. Les conflits en cours dans les provinces orientales et les violences intercommunautaires dans différentes parties du pays continuent de provoquer des déplacements forcés, tant à l'intérieur du pays que vers les pays voisins. Cette situation complexe est encore aggravée par la pandémie de COVID-19, les épidémies d'Ebola et de rougeole, la grave insécurité alimentaire et les catastrophes naturelles. En octobre 2021, près de 962 000⁶ réfugiés et demandeurs d'asile congolais étaient hébergés sur le continent africain, la majorité d'entre eux vivant dans sept pays voisins : Angola, Burundi, République du Congo, Rwanda, Ouganda, Tanzanie, et Zambie. Dans de nombreux pays d'accueil, les établissements et les camps de réfugiés ont atteint ou dépassé leurs capacités, et les

⁵ Chiffres fournis par le Bureau régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

⁶ Chiffres fournis par le Bureau régional du HCR pour l'Afrique australe.

services de base disponibles sont poussés à leur limite. L'insécurité alimentaire dans toute la région reste une préoccupation de plus en plus importante, tant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil, aggravée par la réduction des rations alimentaires en raison du manque de financement.

3.3. Région de l'Afrique du Nord

22. La **Libye** a continué d'accueillir des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Le Département a revitalisé les engagements avec l'UE, l'OIM et le HCR par le biais du groupe de travail tripartite UA/UE/ONU pour traiter la situation des migrants et des réfugiés en **Libye**. Les tendances en matière de déplacements internes en **Libye** se sont stabilisées en 2021, le nombre de personnes déplacées internes passant de 278 000 à 200 000 entre janvier et septembre 2021. En novembre 2021, on comptait quelque 41 400 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR en Libye.

23. La situation socio-économique des réfugiés **sahraouis** vivant dans les cinq camps près de Tindouf en **Algérie** s'est encore détériorée en raison de la pandémie de COVID-19. Les réfugiés accueillis dans les camps ont fait état de pertes généralisées de revenus et d'emplois, ainsi que de manques d'argent liquide. Les acteurs humanitaires, les agences des Nations Unies et le Gouvernement algérien ont continué à fournir une assistance humanitaire et de protection aux réfugiés sahraouis.

3.4. Région de l'Afrique de l'Ouest

24. Au **Burkina Faso**, le nombre de personnes déplacées internes est passé de 40 000 en 2018 à 1,4 million en septembre 2021 en raison de l'augmentation des actions des groupes armés non étatiques, à laquelle s'ajoutent la dégradation de l'environnement et la variabilité climatique. Le pays accueille également plus de 23.000 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement en provenance du **Mali**. Près de 38 000 Burkinabè ont également fui vers les pays voisins (**Bénin, Côte d'Ivoire, Mali et Niger**) depuis janvier 2021.

25. Le nombre de réfugiés **camerounais** contraints de fuir vers le sud du **Nigeria** s'élevait à plus de 67 000 en septembre 2021. Comme le conflit dans les régions du Nord-Ouest/Sud-Ouest du **Cameroun** perdure, ce nombre continue d'augmenter.

26. La **Côte d'Ivoire** a accompli des progrès significatifs vers la réconciliation nationale, la stabilité politique et la cohésion sociale grâce aux efforts concertés du Gouvernement et d'autres acteurs politiques clés, notamment l'Union africaine, créant les conditions d'un retour sûr et digne des réfugiés et demandeurs d'asile ivoiriens dans la région de l'Afrique de l'Ouest et au-delà, et ouvrant la voie à l'invocation de la clause de cessation prévue d'ici au 30 juin 2022 (à vérifier).

27. En 2017, le HCR et le Gouvernement du **Niger**, ont mis en place un mécanisme de transit d'urgence (ETM) au Niger, qui a permis l'évacuation de 3 361 réfugiés de Libye vers le Mécanisme de transit d'urgence au Niger (similaire à l'accord ETM avec le Rwanda)

28. Le contexte opérationnel au **Nigeria** reste dominé par la crise humanitaire prolongée causée par l'effet combiné de l'insurrection dans le nord-est et du conflit entre éleveurs et agriculteurs dans le nord-ouest. Le contexte opérationnel dans le nord-est est particulièrement difficile. Malgré cette insécurité permanente, les retours spontanés au Nigeria devraient se poursuivre depuis le **Cameroun** et le **Niger voisins, où vivent encore plus de 300 000 réfugiés. Les affrontements communautaires et le banditisme dans le nord-ouest du Nigeria** ont provoqué le déplacement de quelque 400 000⁷ personnes dans les régions de Zamfara, Sokoto et Katsina, et forcé environ 81 000 autres personnes à se rendre au **Niger**. Le conflit entre éleveurs et agriculteurs dans l'État de Middlebelt/Benue a entraîné le déplacement de plus de 300 000 personnes.

3.9. Région de l'Afrique australe

29. La complexité des opérations humanitaires en Afrique australe est accentuée par le risque permanent et l'impact des catastrophes naturelles et du changement climatique, qui causent des pertes de vies humaines, la destruction de biens et freinent les pays dans leurs efforts de développement. En outre, la Covid-19 et ses différentes variantes ont entraîné de nouvelles mesures de restriction/interdiction de voyage, qui ont été levées par la suite.

30. Depuis 2017, Cabo Delgado, province du Mozambique, a été progressivement la cible d'actes de violence de la part de groupes armés non étatiques (NSAG), ce qui a entraîné des déplacements forcés et des incidents graves en matière de protection des civils. Ces actes de violence se sont poursuivis jusqu'en 2021, ce qui a donné lieu à une réponse militaire musclée de la part des forces armées mozambicaines. En conséquence, les déplacements ont augmenté avec des personnes déplacées internes confrontées à des risques de protection avant, pendant et après leur fuite. Les services de protection limités et débordés offerts par les autorités et les partenaires humanitaires pour répondre aux besoins ont accentué les risques de protection. À ce jour, le conflit dans le nord du Mozambique a fait des dizaines de milliers de morts et de blessés, et provoqué le déplacement forcé de près de 800 000 personnes dans les provinces de Cabo Delgado, Nampula, Niassa, Sofala et Zambezia. Le rapatriement volontaire a depuis commencé dans certaines zones plus sûres de la région.

IV. Principales activités humanitaires prévues pour 2021 :

4.1. Le Sommet humanitaire et la Conférence des donateurs de l'UA :

31. Le Sommet humanitaire et la Conférence des donateurs de l'Union africaine, qui devaient se tenir en novembre 2021 en Guinée équatoriale⁸, ont été reportés par le gouvernement de ce pays afin de créer un environnement propice à l'organisation d'une réunion physique en 2022. La Guinée équatoriale a exprimé son engagement

⁷ Chiffres fournis par le Bureau régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

⁸ Décision du Conseil exécutif Ex.CL/Dec.1109(XXXVIII) de février 2021 sur le rapport de la Commission sur la situation humanitaire en Afrique pour la période janvier-décembre 2020 - Doc.EX.CL/1255(XXXVIII)

continu à accueillir le Sommet humanitaire et la Conférence des donateurs en avril/mai 2022.

32. Le Département continue à travailler avec les différents départements et les partenaires humanitaires concernés pour préparer l'organisation du Sommet et de la Conférence des donateurs.

33. En novembre 2021, l'Union africaine et ses partenaires, ont tenu leur neuvième symposium humanitaire dans le cadre des préparatifs du Sommet humanitaire et de la Conférence des donateurs de 2022 qui se tiendront à Malabo (Guinée équatoriale). Au nombre des participants figuraient des États membres, des départements de la Commission de l'Union africaine, des CER, des partenaires humanitaires, des agences des Nations unies, des agences non gouvernementales internationales, des organisations de la société civile, des donateurs, des experts indépendants et des ONG. Les thèmes spécifiques abordés sont comme suit :

- (a) Relever les défis de la sécurité nutritionnelle et alimentaire en situations de crise humanitaire.
- (b) Lien entre le changement climatique, les catastrophes et les déplacements en Afrique.
- (c) COVID-19 et défis sanitaires dans l'espace humanitaire en Afrique.
- (d) Mobilisation des ressources et financement de l'aide humanitaire en Afrique; et
- (e) Développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour le Sommet humanitaire et la Conférence des donateurs.

4.2. Le CTS sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées internes (PDI)

34. La réunion virtuelle du Comité technique spécialisé (CTS) sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées internes qui devait se tenir du 8 au 12 novembre 2021 n'a pas eu lieu comme prévu, faute de quorum. Il s'agit d'une expérience vécue par l'ensemble de la Commission au cours de cette période, avec de graves conséquences pour les documents qui étaient censés être adoptés par le CTS. Nous devons définir une marche à suivre pour les documents concernés.

4.3. Soutien au Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes et au Sous-comité du COREP sur le Fonds spécial d'assistance d'urgence.

35. Au cours de la période considérée, le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social a soutenu le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées afin d'entreprendre des missions d'évaluation dans les pays les plus touchés par les défis humanitaires, à savoir l'Angola, le Burkina Faso, la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Mozambique, la Sierra Leone, le

Soudan et le Soudan du Sud. Un fonds de solidarité de 150 000 dollars EU par pays a été versé au Burkina Faso, à la République centrafricaine, au Tchad, à la République démocratique du Congo, à la Guinée équatoriale, au Mozambique et au Soudan du Sud. Le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social a travaillé en étroite collaboration avec le sous-comité pour préparer le Sommet humanitaire (les détails de ces activités sont fournis par le rapport du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes).

36. Le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social a également soutenu le Sous-comité du COREP sur le Fonds spécial d'assistance d'urgence afin de faire face à l'impact du changement climatique sur la sécurité alimentaire des populations déplacées et aux crises humanitaires liées aux catastrophes⁹. Les préparatifs de la Conférence des donateurs constituent une part importante des activités de ce sous-comité, car ils visent à reconstituer le Fonds spécial d'assistance d'urgence. (les détails de ces activités sont fournis dans le Rapport du Sous-comité du COREP sur le Fonds d'assistance d'urgence)

4.4. Ratification et mise en œuvre des cadres juridiques pertinents

37. La « Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique »¹⁰ bénéficie d'une large ratification avec 43 signatures et 46 ratifications. Les États membres continuent à mettre en œuvre la Convention en offrant une hospitalité indéfectible aux réfugiés malgré les défis socio-économiques, politiques, de développement et de conflit/sécurité auxquels certains pays sont eux-mêmes confrontés.

38. Le changement climatique continue d'affecter et de provoquer le déplacement de nombreuses personnes. Le 5 juin, la Commission a organisé une réunion avec le Sous-comité du COREP sur le Fonds spécial d'assistance d'urgence pour faire un exposé sur les effets du changement climatique et des catastrophes sur la sécurité alimentaire en Afrique. La réunion est convenue de la nécessité pour les États membres de se pencher sur la question des déplacements liés au climat et à l'environnement dans le cadre de la Convention.

39. L'Afrique demeure la seule région à avoir conclu un instrument contraignant pour traiter la question des déplacements internes. Le Protocole de 2009 de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux déplacés internes en Afrique (la Convention de Kampala) constitue un cadre solide pour la protection des personnes déplacées et la recherche de solutions à leur sort. En 2021, trente et un des cinquante-cinq États membres de l'Union africaine avaient ratifié la Convention et quarante l'avaient signée. Il s'agit d'un progrès considérable, mais nous encourageons

⁹Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) de février 2021 sur le rapport du Sous-comité sur le Fonds spécial d'assistance d'urgence pour la sécheresse et la famine -Doc. EX.CL/1247(XXXVIII)

¹⁰ www.au.int - **Adopté par** la Conférence des chefs d'État et de gouvernement lors de sa sixième session ordinaire Addis-Abeba (Éthiopie), 10 septembre 1969 ; **Entrée en vigueur** le 20 juin 1974 Conformément à l'article XI ; **Texte** Nations Unies, Recueil des Traités n° 14691

les signatures, les ratifications et l'incorporation législative du Protocole par tous les pays.¹¹

4.5. Commémoration des Journées importantes :

40. Le 20 juin, la Journée mondiale des réfugiés a été commémorée à Addis-Abeba (Éthiopie). À cette occasion, l'hospitalité continue des États membres de l'Union africaine envers les réfugiés, dont beaucoup sont en situation prolongée, a été saluée. Des messages d'espoir pour les réfugiés et de plaidoyer pour la recherche de solutions durables aux causes profondes ont également été formulés par différents participants.

41. Le 10 août 2021, la Journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil a été célébrée, dans le but de sensibiliser le public à l'importance de l'enregistrement en temps voulu des événements vitaux, en particulier les naissances et les décès, notamment des réfugiés et des personnes déplacées, grâce à des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionnent bien. Les États membres de l'UA continuent de plaider en faveur d'un leadership et de stratégies efficaces pour transformer et renforcer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, car un système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pleinement opérationnel et complet fournit des données en temps réel et constitue la norme fiable pour mesurer la mortalité au sein d'une population, ce qui est crucial pendant la pandémie et en cas de crise humanitaire.

42. Le 19 août, la Journée mondiale de l'aide humanitaire a été commémorée. Dans son communiqué de presse, S.E. Mousa Faki, Président de la Commission de l'Union africaine, a souligné le défi que pose le changement climatique et son impact sur le paysage humanitaire dans le contexte de la pandémie qui touche de plein fouet les personnes vulnérables, notamment les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes en Afrique. Il a déclaré qu'aucun pays ou région n'est à l'abri du changement climatique et qu'aucun pays ou région ne peut résoudre les défis du changement climatique individuellement, ce qui nécessite des efforts conjoints, coordonnés et multidimensionnels pour atténuer les effets négatifs du changement climatique, renforcer la résilience tout en fournissant une assistance humanitaire aux populations touchées par les catastrophes liées au climat.

4.6. Opérationnalisation de l'Agence humanitaire de l'Union africaine :

43. Au cours de la 1002^e réunion¹² du Conseil de paix et de sécurité (CPS), qui s'est tenue le 8 juin 2021 sous le thème « Le sort des réfugiés, des personnes déplacées internes et des déplacés de force en Afrique », et plus particulièrement sur

¹¹ www.au.int - La Convention de l'Union africaine (UA) sur la protection et l'assistance aux déplacés internes (DI) en Afrique **adoptée** par le Sommet extraordinaire de l'Union tenue le 23 octobre 2009 à Kampala (Ouganda); **entrée en vigueur** le 6 décembre 2012

¹² <https://www.praceau.org> - 1002^e réunion du CPS (session ouverte) tenue le 8 juin sous le thème: « Le sort des réfugiés, des personnes déplacées internes et des déplacés de force en Afrique »

la sécurité alimentaire dans le contexte de la pandémie de COVID, le CPS a demandé à la communauté internationale d'accroître son soutien au financement de l'aide humanitaire en Afrique et d'augmenter l'assistance en matière de vivres, d'eau et de logements, entre autres besoins humanitaires fondamentaux des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes¹³. Il a également demandé à la Commission de travailler en collaboration avec le PAM, le HCR, la FAO et d'autres partenaires concernés pour assurer la sécurité alimentaire des personnes déplacées. Le CPS a également appelé les États membres à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés en Afrique et la mise en œuvre de solutions durables pour une paix et une stabilité durables sur le continent. Le CPS a demandé à la Commission d'assurer l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire africaine en tant que mécanisme africain de gestion des déplacements sur le continent.

44. Le 24 août 2021, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, lors de sa 1025^e réunion¹⁴, a exprimé sa préoccupation face aux niveaux sans précédent de déplacements forcés en Afrique, qui sapent les efforts visant à réaliser les aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 et les Objectifs de développement durable. À cette fin, le CPS s'est fait l'écho de la décision du Conseil exécutif¹⁵ et a appelé à l'opérationnalisation rapide de l'Agence humanitaire africaine pour donner les moyens aux pays africains et renforcer leurs capacités de prévision, de prévention et de riposte aux crises humanitaires, notamment les déplacements forcés, toute chose qui contribuera à renforcer le système humanitaire international¹⁶.

45. La réunion du CTS sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées qui n'a pas eu lieu comme prévu du 8 au 12 novembre 2021 pour approuver les documents pertinents relatifs à l'Agence humanitaire a sérieusement entravé le processus d'opérationnalisation.

V. LES DEVELOPPEMENTS MONDIAUX ET LEURS IMPLICATIONS

46. La pandémie mondiale de COVID-19 a entraîné une réduction de la réinstallation des réfugiés en Europe et en Amérique. Par exemple, au cours du premier semestre de 2021, le nombre de personnes réinstallées dans des pays tiers hors d'Afrique a chuté à seulement 16 300, contre 17 400 et 28 700 au cours des mêmes périodes de 2020 et 2019 respectivement. Toutefois, les initiatives visant à favoriser l'intégration locale à travers l'Afrique se sont poursuivies. Au Tchad, une approche « hors camp » a été mise en œuvre et tous les nouveaux réfugiés ont été intégrés dans des villages d'accueil. L'objectif est de transformer 30 % des camps de réfugiés en villages d'ici 2024, en adoptant dès le départ une approche axée sur les

¹³ Communiqué de presse de la 1002^e réunion du Conseil de paix et de sécurité : PSC/PR/PS.1002(2021)

¹⁴ <https://www.praceau.org> - 1025^e du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine sur l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire africaine de l'UA (AFHA)

¹⁵ Décision EX.CL du Conseil exécutif de février 2021 Dec.1109 (XXXVIII) sur le Rapport de la Commission sur la situation humanitaire en Afrique - EX.CL/1255(XXXVIII)

¹⁶ Communiqué de presse de la 1025^e réunion du Conseil de paix et de sécurité : PSC/PR/PS.1025(2021)

solutions. D'autres initiatives visant à renforcer la dignité et à promouvoir l'autonomie ont été observées dans de nombreux pays comme l'Angola, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe.

47. Le 6 octobre, le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social(HHS) a participé à la réunion du Comité exécutif du HCR (EXCOM) qui a lieu habituellement chaque année à Genève et le 7 octobre, le Département a fait rapport au Groupe Afrique à Genève. Les deux réunions ont porté sur les défis humanitaires généraux en Afrique, notamment les préoccupations relatives à la baisse du financement humanitaire en Afrique (l'écart en 2021 est de 54,7 %), les informations sur le Sommet humanitaire de l'Union africaine et la Conférence des donateurs prévue en mai 2022, ainsi que les préoccupations relatives à la nouvelle tendance relative à l'externalisation des procédures d'asile par certains pays européens.

48. En août 2021, l'Union africaine a condamné la loi danoise sur les étrangers¹⁷ qui externalise les procédures d'asile vers des pays tiers et qui prévoit que le Danemark transfère les demandeurs d'asile vers des pays extérieurs à l'Union européenne pendant la durée de traitement de leur dossier. Cette loi exigera qu'un pays tiers accepte d'accueillir les dossiers qui seront transférés du Danemark pour être traités, ce qui aura pour effet d'externaliser et d'exporter la procédure d'asile au-delà des frontières du Danemark, ce qui équivaut à un transfert de responsabilités et de charges. Dans une déclaration, l'Union africaine a indiqué qu'elle « prend cette loi avec la plus grande préoccupation et rappelle au Danemark sa responsabilité en matière de protection internationale des personnes ayant besoin de cette protection, comme le prévoit la Convention des Nations unies de 1951 sur les réfugiés, à laquelle le Danemark est partie » Selon la presse, d'autres pays envisagent également l'externalisation de la procédure d'asile.¹⁸

VI. RECOMMANDATIONS :

49. Au fil des ans, les États membres de l'UA ont continué à faire preuve de soutien et de solidarité considérables à l'égard des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées internes. Afin de renforcer ce soutien et de protéger les plus vulnérables, la Commission recommande donc ce qui suit :

- (a) Les États membres et les autorités locales doivent continuer à soutenir la pleine participation des réfugiés, des personnes déplacées internes, des représentants des communautés d'accueil et des autres populations affectées à tous les processus et décisions pertinents, notamment ceux relatifs aux réponses nationales à la pandémie de COVID-19.
- (b) Compte tenu de l'énorme impact du changement climatique sur les schémas de conflit et les déplacements forcés et considérant les

¹⁷ <https://ecre.org> - le 3 juin 2021, Le Parlement danois vote à l'aveugle sur l'externalisation des procédures d'asile et des obligations de protection

¹⁸ <https://www.theguardian.com/uk-news/2021/mar/18/asylum-seekers-could-be-sent-abroad-by-uk-to-be-processed>

recommandations de la Réunion consultative continentale sur la supervision et la mise en œuvre de la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés, la Commission devrait travailler en collaboration avec les États membres et les partenaires pour élaborer des directives opérationnelles sur la manière dont la convention sera mise en œuvre dans le contexte du changement climatique.

- (c) La Commission encourage les gouvernements qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention de Kampala à le faire, et ceux qui ont ratifié l'instrument sont invités à l'incorporer pleinement dans leurs lois et politiques nationales en vue de permettre sa mise en œuvre effective aux niveaux national et local.
- (d) La Commission encourage les gouvernements qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention de l'OUA de 1969 à la signer et/ou la ratifier et à l'incorporer pleinement dans leurs législations nationales afin d'en assurer la mise en œuvre effective.
- (e) Comme l'ont demandé le Conseil exécutif et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS) et compte tenu de l'importance et du rôle central de l'Agence humanitaire de l'Union africaine en tant que pilier essentiel pour le renforcement de la coordination de l'action humanitaire sur le continent, il est nécessaire que les organes décisionnels compétents de l'Union adoptent d'urgence le projet de statut, afin de préparer la voie à l'opérationnalisation de l'Agence.
- (f) La Commission invite les États membres à ne pas conclure d'accords bilatéraux avec des pays qui externalisent les procédures d'asile vers des pays tiers, ce qui équivaut à un transfert de responsabilités et de charges. La Commission rappelle également à tous les États parties à la Convention des Nations Unies sur les réfugiés de 1951 qu'ils sont responsables de la protection internationale des personnes qui ont besoin de cette protection, comme le prévoit le traité.
- (g) Tout en reconnaissant la détérioration de la situation économique mondiale due à la pandémie de COVID-19, la Commission exhorte les partenaires au développement à continuer d'assurer un financement adéquat, souple et prévisible en vue d'aider à répondre aux besoins des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes, et à soutenir le partage du fardeau et des responsabilités tel que décrit dans le pacte mondial sur les réfugiés, notamment en privilégiant un financement pluriannuel et souple qui transcende le fossé entre l'humanitaire et le développement.
- (h) La Commission exhorte tous les États membres à soutenir le Sommet humanitaire et la Conférence des donateurs, à y prendre part et à mobiliser les ressources nécessaires que la Conférence des donateurs vise à recueillir pour soutenir les programmes humanitaires en Afrique.

PROJET

DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION RELATIF À LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE POUR LA PÉRIODE JANVIER - DÉCEMBRE 2021

Le Conseil exécutif,

1. **RAPPELLE** la décision du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA) de février 2021, Ex.CL/Dec.1109(XXXVIII), sur le rapport de la Commission relatif à la situation humanitaire en Afrique pour la période allant de janvier à décembre 2020 ;
2. **PREND NOTE** du rapport de la Commission de l'Union africaine sur la situation humanitaire en Afrique pour la période janvier - décembre 2021 ;
3. **FÉLICITE** les États membres, le CDC-Afrique et la Commission pour leur soutien et leur solidarité continus à l'égard des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences socio-économiques néfastes sur les moyens de subsistance, particulièrement des populations vulnérables, et **INVITE** les gouvernements à continuer à étendre les mesures relatives au Covid-19 aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes déplacées, conformément à sa décision EX.CL.1109(XXXVIII) adoptée en février 2021 ;
4. **RAPPELLE EN OUTRE** la résolution du Conseil de paix et de sécurité PSC/AHG/COMM.1042(2021) de sa 1043 (e) réunion du CPS tenue, au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le 29 octobre 2021 sous le thème : « Aborder les questions relatives à la gestion des risques des catastrophes en Afrique : défis et perspectives pour la sécurité humaine », et **ENCOURAGE** les États membres à renforcer leur rôle dans le cadre de l'action humanitaire, notamment dans les situations de catastrophes et de déplacements provoqués par le climat ;
5. **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** quant aux défis humanitaires persistants en Afrique, causés par les conflits violents, les attaques terroristes, les crises politiques et économiques, les conséquences néfastes des changements climatiques et les catastrophes naturelles, notamment les cyclones, les éruptions volcaniques, la sécheresse, la famine, la désertification, les glissements de terrain, les inondations, les maladies animales, les infestations parasitaires, les épidémies et les pandémies, qui occasionnent la destruction des maisons, des moyens de subsistance, l'insécurité alimentaire et les déplacements forcés. Ces déplacements se poursuivent pendant des périodes prolongées et ont des conséquences durables sur les populations touchées ;
6. **RÉITÈRE** sa décision EX.CL/Dec.1109 (XXXVIII) de février 2021 relative au rapport de la Commission sur la situation humanitaire en Afrique pour la période janvier-décembre 2020, qui demande à la Commission d'accélérer la mise en

œuvre opérationnelle de l'Agence humanitaire africaine; et **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de travailler en étroite collaboration avec les États membres et les partenaires, notamment le PAM, le HCR, la FAO, pour fixer les modalités de prise en charge des problèmes de sécurité alimentaire des populations déplacées, et d'élaborer des directives opérationnelles sur les déplacements provoqués par le climat, et ce, dans le contexte de la Convention de l'OUA sur les réfugiés, adoptée par la Conférence des chefs d'État, le 10 septembre 1969, à Addis-Abeba (Éthiopie).

7. **SE FÉLICITE** des efforts déployés par la République du Niger et la République du Rwanda pour soutenir le mécanisme de transit d'urgence pour les réfugiés de Libye, et **ENCOURAGE** tous les États parties à la Convention des Nations Unies de 1951 sur les réfugiés et à la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique, adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le 10 septembre 1969, à Addis-Abeba (Éthiopie), à assumer leurs responsabilités en matière de protection internationale des personnes ayant besoin de cette protection, comme prévu par les deux traités ;
8. **INVITE** toutes les parties prenantes et tous les partenaires concernés à soutenir l'organisation d'un sommet humanitaire au niveau continental et d'une conférence de bailleurs de fonds/d'annonce de contributions qui seront accueillis par la République de Guinée équatoriale [EX.CL/Dec.1109(XXXVIII)], **EXHORTE** donc les États membres, les partenaires au développement et la communauté internationale à apporter leur soutien dans le cadre de la mobilisation des ressources en faveur des programmes humanitaires en Afrique.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2022-01-20

Report of the Commission on the Humanitarian Situation in Africa

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10376>

Downloaded from African Union Common Repository